



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 11 mars 2024

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 9

OBJET :

DE-CDE-24-03-1-3) AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ASSOCIATION MONTMARTRE NATATION SAUVETAGE (AMNS), VISANT A ORGANISER LA PREPARATION ET LA VALIDATION CERTIFICATIVE DU « BREVET FEDERAL DE SURVEILLANT DE Baignade (BFSB) ».

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi onze mars à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le lundi 04 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. LEBEAU, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme RAVEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles d'organiser, pour ses agents, une formation pour la préparation et la validation du « *Brevet Fédéral de Surveillant de Baignade (BFSB)* », destiné à la surveillance des activités de baignade dans le cadre de séjours dans les accueils collectifs de mineurs ;

Considérant que l'action de formation professionnelle proposée par l'Association Montmartre Natation Sauvetage (AMNS), répond aux exigences pédagogiques et techniques de la Caisse des écoles ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention de formation professionnelle avec l'Association Montmartre Natation Sauvetage (AMNS), sise 212 rue La Fayette à Paris (75010), visant à organiser la préparation et la validation du « *Brevet Fédéral de Surveillant de Baignade (BFSB)* », destiné à la surveillance des activités de baignade dans le cadre de séjours dans les accueils collectifs de mineurs, pour une durée minimale de 35 heures, du 15 au 22 juin 2024, et pour un maximum de cinq stagiaires, dont le prix unitaire s'élève à 290 € nets de taxes, soit le montant total de 1 450 €.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE III : Les dépenses seront prélevées sur les crédits du budget de la Caisse des écoles inscrits aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé